## Annex C – Progress Report

#### 1. Identification:

Partners Name: Ministère de l'environnement et des ressources forestières / Direction des ressources forestières.

Budget line: BAC [please complete] Atelier de formation des écogardes en techniques de lutte anti-braconnage et de collecte de données ; atelier de formation des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes ; atelier de formation des écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation ; appui de quatre (04) groupements apicoles existants dans la mise en œuvre d'activités apicoles.

POW 2014-2015 Sub-programme : [please complete]

Expected Accomplishment(s): [please complete] Les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat sont réduites ; les conditions de vie des communautés locales sont améliorées.

Output(s) : [please complete] Les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat sont réduites ; les conditions de vie des communautés locales sont améliorées.

Title of the approved PRC project : [please complete] réduction de l'impact de la pandémie à la COVID-19 sur la conservation des éléphants dans le parc national Fazao-Malfakassa.

SSFA starting date: 02 septembre 2022 Completion date: 28 February 2023

### 2. Summary of Status:

Brief description of the main achievements, main implementation challenges and lessons learned towards achieving SSFA's objective

Les principales réalisations atteintes depuis le début de mise en œuvre du projet sont :

- 50 personnes dont 11 issues de l'administration, y compris le conservateur du parc et 39 écogardes du parc national Fazao-Malfakassa, ont été formées sur les techniques de lutte anti-braconnage et de collecte de données ;
- 50 personnes dont 11 issues de l'administration, y compris le conservateur du parc et 39 écogardes du parc national Fazao-Malfakassa, ont été formées sur les techniques de renseignement et d'enquête;
- 50 personnes dont 11 issues de l'administration, y compris le conservateur du parc et 39 écogardes du parc national Fazao-Malfakassa, ont été formées sur les textes juridiques en matière de conservation ;
- Le contrat de passation du marché d'acquisition des équipements apicoles est signé ;
- Les équipements apicoles sont remis aux groupements concernés ;
- Le suivi de l'utilisation des équipements apicoles est réalisé.

Les principaux défis à relever pour l'atteinte des objectifs de la mise en œuvre du projet sont entre autres :

- Améliorer les conditions de travail et de vie des écogardes ;
- Assurer la régularité des salaires des écogardes pour éviter qu'ils soient tentés de s'impliquer dans la corruption et dans les fraudes ;

- Rechercher des marchés ou partenaires acheteurs de miel afin de permettre aux groupements apicoles appuyés à écouler le miel produit ;

# Les leçons apprises :

- Les échanges et les interventions des participants ont révélées que :
- ils ont compris à travers les formations que le travail de répression et d'application de la loi suit des règles bien définies et des exigences bien précises à respecter rigoureusement dans l'exercice de leurs fonctions, pour l'aboutissement des poursuites judiciaires des présumés délinquants et criminels ;
- les formations ont permis aux écogardes de mieux s'enquérir du cadre et des limites de leurs interventions dans la répression et dans l'application de la loi ainsi que de l'importance de la collecte de données pour le suivi écologique, la visibilité et la fiabilité de leur travail;
- les formations sont venues à point nommé dans le contexte de l'exploitation des aires protégées par les djihadistes à des fins de basesvie, ce qui augmente les risques des écogardes et par conséquent exige une haute vigilance de leur part au cours des missions de patrouille;
- les écogardes ont pris conscience des limites de leur fonction de répression ;
- la formation a permis non seulement aux écogardes de partager leurs expériences dans les diverses situations mais aussi de corriger leurs erreurs.
- eu égard à l'enthousiasme des membres des groupements bénéficiaires des équipements et de leurs chefs de village, il n'est plus à douter que les communautés riveraines aspirent profondément aux activités alternatives génératrice de revenus pour limiter leur pertes socio-économiques liées aux dévastations des cultures par les éléphants.
- La mission du suivi sur le terrain a en outre permis de s'enquérir de l'adhésion d'une multitude de personnes des communautés à l'activité apicole; cette adhésion se manifeste par le fait qu'elles sollicitent leur appui à la formation et en équipements apicole pour mener l'activité; les autres groupements cherchent aussi à étendre cette activité à travers l'acquisition d'une grande quantité d'équipements.

## 3. Activity delivery status

Activity	Description of work undertaken during reporting period	Deliverables	Delivery date	Status of Activity (completed or not completed	If activity not completed, please describe the reason why and indicate mitigation actions that were taken.
Activity 1 — Atelier de formation des écogardes en techniques de lutte	L'atelier de formation en technique de lutte antibraconnage et de collecte de données s'est déroulée du 07 au 08 septembre 2022 à Sotouboua. Elle a été entamée avec une cérémonie d'ouverture marquée par trois interventions à savoir, le mot de bienvenu du	Rapport de l'atelier de formation ;     Support de la formation ;		Activité achevée	

antibraconnage directeur régional de l'environnement et des et de collecte de ressources forestières de la Centrale. données. présentation du projet et du contexte de l'atelier par le point focal MIKE, coordonnateur du projet et le discours d'ouverture du préfet de Sotouboua qui a exprimé sa fierté pour la tenue de l'atelier qui, selon lui, contribuera sans doute à une meilleure sécurisation du parc national Fazao-Malfakassa, à la réduction du braconnage, de l'exploitation illicite du bois et du trafic illicite des spécimens de faune et de flore sauvages. La formation a été assurée par le Lieutenant-Colonel Mensa ABOUDOU, coordonnateur du projet. Avant de commencer les présentations, le formateur a fait le point avec les écogardes sur leurs lacunes dans la collecte des données, afin de leur faire comprendre le rôle et l'importance de la collecte de données dans la gestion du parc et particulièrement pour le suivi des éléphants. De façon générale, la formation a été interactive et appuyée par des exercices pratiques hors salle de même que des exemples de faits réels liés à la thématique de la formation afin de permettre aux participants de mieux cerner les exigences et les conditions pour une meilleure application de la loi et une meilleure collecte de données. Elle est basée sur l'utilisation des différentes fiches de collecte de données et les lignes directrices du programme MIKE. Elle a été déroulée de manière à favoriser des échanges d'expériences et l'implication de tous les participants. Le formateur a toujours commencé chaque module de formation par des interrogatoires afin d'amener les participants à cerner leurs lacunes dans leurs opérations d'application de la loi. Le contenu de la formation est subdivisé en cinq (05) modules a savoir: aperçu général du braconnage;

surveillance et lutte antibraconnage ;

	<ul> <li>surveillance terrestre;</li> <li>importance et techniques de collecte de données du suivi écologique;</li> <li>utilisation du garmin GPS 64 s pour la navigation et la collecte de données du suivi écologique.</li> <li>A l'issue des discussions liées aux présentations des modules, des recommandations ont été formulées par les participants à l'endroit de l'Etat, des écogardes et du conservateur.</li> <li>Une cérémonie de clôture a marqué la fin des travaux de l'atelier de formation.</li> <li>Les difficultés majeures rencontrées dans la tenue de l'atelier sont liées à la flambée du prix du carburant et de la hausse importante du tarif de la télévision. En effet, l'augmentation à deux reprises du prix à la pompe du carburant a eu de répercussion négative non négligeable sur les prévisions du projet avec pour conséquence une dépense complémentaire. De même, la hausse très importante du tarif de la télévision de plus de 50% n'a pas permis une couverture médiatique visuelle adéquate de l'atelier. Cette situation a poussé à se limiter aux radios, à l'Agence togolaise de presse (ATOP) et à faire recours aux agences de presse en ligne, pour étendre au maximum la visibilité de l'activité.</li> </ul>			
Activity 2 – Atelier de formation des écogardes en techniques de renseignement et d'enquête.	L'atelier de formation en technique de renseignement et d'enquête s'est tenu du 27 au 28 juillet 2022 à Sotouboua. Elle a débuté par une cérémonie d'ouverture marquée par trois interventions à savoir, le mot de bienvenu du représentant du directeur régional de l'environnement et des ressources forestières de la Centrale, la présentation du projet et du contexte de l'atelier par le point focal national MIKE, coordonnateur du projet et le discours d'ouverture du préfet de Sotouboua qui a exprimé sa joie pour la tenue de l'atelier qui, selon lui, contribuera sans doute à une meilleure	Rapport de la formation; Support de la formation;  formation;	Activité achevée.	

sécurisation du parc national Fazao-Malfakassa, à la réduction du braconnage, de l'exploitation illicite du bois et du trafic illicite des spécimens de faune et de flore sauvages.

La formation a été assurée par le Lieutenant-Colonel Piwélon BAKAI ayant suivi des formations en renseignement et enquête, ayant une bonne expérience dans la répression et travaillant avec Interpol.

De façon générale, la formation a été interactive et appuyée par des exemples de faits pratiques et réels liés à la thématique de la formation afin de permettre aux participants de mieux cerner les exigences et les conditions pour une réussite d'un renseignement et d'une enquête. Elle est basée sur les stratégies d'enquête et de renseignement dans le domaine de la conservation. Elle a été déroulée de manière à favoriser des échanges d'expériences et l'implication de tous les participants. Le formateur a toujours commencé chaque module de formation par des interrogatoires afin d'amener les participants à cerner leurs lacunes dans leurs opérations d'application de la loi.

Le contenu de la formation est subdivisé en sept (7) modules de courte durée. Il s'agit de :

- Module 1: les généralités; il s'agit de donner non seulement les notions simples du droit pénal, des infractions et des peines, mais également la notion de renseignement;
- Module 2 : les constatations ; il s'agit ici des renseignements, des indices et pièces à collecter pour la manifestation de la preuve ;
- Module 3 : les perquisitions ; comment fouiller un lieu, un local ou un véhicule à la recherche d'individus ou d'objets susceptibles de servir à la manifestation de la vérité :
- Module 4: les saisies; concernent les objets provisoirement pris permettant d'obtenir

	des éléments de preuve pour la manifestation de la vérité;  Module 5 : les informateurs ; personnes fournissant des renseignements sur l'activité illégale;  Module 6 : les raids;  Module 7 : la recherche de malfaiteurs ou personnes ayant commis une infraction.  Des discussions ont été menées au cours des communications et des recommandations ont été formulées à la fin par les participants à l'endroit de l'Etat, des écogardes et du conservateur.  Une cérémonie de clôture a marqué la fin des travaux de l'atelier de formation.  Les difficultés majeures rencontrées dans la tenue de l'atelier sont liées à la flambée du prix du carburant et de la hausse importante du tarif			
	tenue de l'atelier sont liées à la flambée du prix			
	de 50% n'a pas permis une couverture médiatique visuelle adéquate de l'atelier. Cette situation a poussé à se limiter aux radios, à l'Agence togolaise de presse (ATOP) et à faire recours aux agences de presse en ligne, pour étendre au maximum la visibilité de l'activité.			
Activité 3 – Atelier de formation des écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation.	L'atelier de formation sur les textes juridiques en matière de conservation s'est tenu du 18 au 19 août 2022 à Sotouboua. Elle a débuté par une cérémonie d'ouverture marquée par trois interventions à savoir, le mot de bienvenu du directeur régional de l'environnement et des ressources forestières de la Centrale, la présentation du projet et du contexte de l'atelier par le point focal national MIKE, coordonnateur du projet et le discours d'ouverture du préfet de Sotouboua qui a exprimé sa fierté pour la tenue	<ul> <li>Rapport de la formation;</li> <li>Support de la formation;</li> </ul>	Activité achevée.	

de l'atelier qui a déclaré que la plupart des poursuites judiciaires engagées contre des contrevenants ont parfois échoué du fait que les écogardes méconnaissent les textes juridiques en matière de droit pénal et de conservation de la faune et de son habitat. Il donc exprimé son espoir que la formation contribuera à la réussite des procédures judiciaires et par conséquent à une meilleure sécurisation du parc national Fazao-Malfakassa, à la réduction du braconnage, de l'exploitation illicite du bois et du trafic illicite des spécimens de faune et de flore sauvages.

La formation a été assurée par Monsieur ANTHE Komi, juriste environnementaliste, spécialiste en gestion des aires protégées.

De façon générale, la formation a été interactive et appuyée par des exemples de faits pratiques et réels liés à la thématique de la formation afin de permettre aux participants de mieux cerner les exigences et les conditions pour une réussite de l'application de la loi et l'aboutissement des poursuites judiciaires. La formation a été déroulée de manière à favoriser des échanges d'expériences et l'implication de tous les participants. Le formateur a toujours introduit chaque module de formation par des questions afin d'amener les participants à connaître le champ et les limites d'application de la loi en matière de conservation de la faune et de son habitat.

Le contenu de la formation est subdivisé en trois parties et en onze modules. Il s'agit de :

- A- Fondement juridique international de protection des aires protégées : conventions et protocoles en matière de protection de la faune et son habitat
- Module 0 : d'introduction : les fondamentaux du droit

> Module 1 : précurseurs de la réglementation			
sur la protection des ressources			
Module 2 : les accords sur la biodiversité et			
les aires protégées			
Module 3: grands principes de conservation			
de la nature			
Module 4 : criminalité environnementale			
B- Cadre juridique national de protection de			
la faune sauvage			
Module 5 : La loi-cadre sur l'environnement			
et le Code forestier			
Module 6 : Législation nationale cites			
Module 7 : Application des lois			
C- L'écogarde et la procédure pénale			
Module 8 : Procédure d'enquête et			
d'interpellation des délinquants			
<ul> <li>Module 9 : La garde à vue et la détention</li> </ul>			
provisoire			
· ·			
Module 10 : Déroulement du procès et			
condamnation du délinquant			
Des discussions ont été menées au cours des			
communications et des recommandations ont			
été formulées à la fin par les participants à			
l'endroit de l'Etat, des écogardes et du			
conservateur.			
Une cérémonie de clôture a marqué la fin des			
travaux de l'atelier de formation.			
Los difficultés majoures rencentrées dans la			
Les difficultés majeures rencontrées dans la			
tenue de l'atelier sont liées à la flambée du prix			
du carburant et de la hausse importante du tarif			
de la télévision. En effet, l'augmentation à deux			
reprises du prix à la pompe du carburant a eu de			
répercussion négative non négligeable sur les			
prévisions du projet avec pour conséquence une			
dépense complémentaire. De même, la hausse			
très importante du tarif de la télévision de plus			
do 500/ m/s mas manusis			

de 50% n'a pas permis une couverture

			T	T
	médiatique visuelle adéquate de l'atelier. Cette			
	situation a poussé à se limiter aux radios, à			
	l'Agence togolaise de presse (ATOP) et à faire			
	recours aux agences de presse en ligne, pour			
	étendre au maximum la visibilité de l'activité.			
Activity 4 – acquisition	La présente action vise à assurer l'acquisition des équipements apicoles afin d'appuyer les	- Documents de passation du marché,	Activité achevée.	
d'équipements	communautés locales à la mise en œuvre des	y compris le contrat		
apicoles	activités apicoles pour l'amélioration de leur	de prestation du		
	condition de vie.	consultant recruté ;		
		<ul> <li>rapport de passation</li> </ul>		
	La passation de marché pour l'acquisition	de marché		
	d'équipements apicoles a marqué le début de			
	cette activité. Conformément au code du			
	marché publique, la procédure de marché			
	adoptée est celle de la demande de			
	renseignement de prix basée sur le principe du			
	« moins-disant ». L'appel d'offre lancé par la			
	Personne responsable des machés publiques du			
	ministère de l'environnement et des ressources			
	forestières a permis de retenir un fournisseur			
	dénommé Service Général de Consommation			
	(SGC) avec lequel un contrat est signé, le 27			
	octobre 2022. Suivant ce contrat, le fournisseur			
	devra livrer les équipements dans un délai d'un			
	mois (cf. document du marché).			
	Le montant du marché s'élève à dix million neuf			
	cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-			
	quatre (10 999 724) francs CFFA tout taxe			
	compris, soit 19 230,29 USD.			
	2011,0113,3516 13 230,23 035.			
	La principale difficulté rencontrée est liée à la			
	flambée excessive, du jour au jour, des prix des			
	équipements sur le marché de même que du bois			
	d'œuvre qui est actuellement importé du Ghana.			
	Cette flambée de prix a eu de répercussions			
	sévères sur le respect des quantités prévues			
	d'équipements à acquérir dans le document du			
	projet. A cette difficulté, s'ajoute celle liées aux			
	procédures administratives et des marchés			
	prennent du temps.			
	1 1 1 1 1 1 1		1	J

Activity 5 Coordination, fonctionnement suivi, évaluation et rapportage du projet.	• Acquisition d'ordinateur  Cette activité a nécessité l'acquisition d'un ordinateur portatif qui a été acheté avec l'autorisation du secrétariat du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique.  Le prix d'achat de l'appareil est de cinq cent trente mille (530 000) francs CFA hors taxe équivalent à 927 USD.  L'ordinateur a été acheté, le 24 août 2022, en tenant compte des caractéristiques préalablement définies. La procédure suivie pour l'acquisition de l'ordinateur est celle basée sur le moins-disant c'est-à-dire le coût moins élevé pour des caractéristiques identiques. Suivant cette procédure du marché publique, trois factures proforma ont fait l'objet d'examen par la direction des ressources forestières et le moins-disant a été retenu. Les proforma et le reçu d'achat de l'ordinateur sont jointes au présent rapport comme pièces justificatives.  Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, l'ordinateur acquis a servi et servira encore à:  - l'élaboration du document de formation des écogardes en technique de lutte antibraconnage et de collecte de données;  - l'élaboration des termes de référence des activités;  - l'élaboration des rapports de mise en œuvre des activités;  - les présentations des contenus de la formation;  - l'élaboration du rapport final de mis en œuvre du projet.  Il est à signaler que l'achat de l'ordinateur est	<ul> <li>Rapport d'acquisition d'ordinateur portatif;</li> <li>reçu d'achat et factures proforma.</li> <li>Rapport de la cérémonie de remise des équipements apicoles.</li> <li>Rapport de la mission du suivi de l'activité apicole.</li> </ul>	Activité achevée	
	venu à point nommé du fait qu'il facilite le			

rapportage et la planification des activités du projet.

• Organisation de la cérémonie officielle de remise des équipements apicoles

acquis Outre l'acquisition d'ordinateur, il a été procédé sur la même ligne budgétaire, l'organisation de la cérémonie officielle de remise des équipements apicoles acquis. Cette cérémonie présidée par le ministre de l'environnement et des ressources forestières a regroupé des participants issus de l'administration forestière, du ministère en charge de l'administration territoriale, de la chefferie traditionnelle, des communautés bénéficiaires représentées par les membres des groupements. Elle a été marquée par trois interventions à savoir le mot de bienvenue du secrétaire général de la préfecture de Tchaoudjo, représentant du préfet de Tchaoudjo en mission, la présentation du projet par le Liautenant-Colonel ABOUDOU Mensa, coordonnateur du projet et le discours du ministre de l'environnement et des ressources forestières.

Après ces allocutions entrecoupées d'intermèdes de groupe folklorique, le ministre a procédé à la remise tour à tour des équipements répartis en trois lots à chacun des trois groupements bénéficiaires. Il s'agit des groupements Renaissance d'Elavagnon-Todji (préfecture de Blitta), Essossina de Mèwèdè (préfecture de Sotouboua) et Dazasso de Fazao (préfecture de Sotouboua). Ces groupements sont identifiés parmi ceux qui n'avaient pas bénéficié d'équipements apicoles du projet économie verte de l'UNESCO.

Comme leçon tirée, il est à noter que l'enthousiasme manifesté par les groupements bénéficiaires à la réception des équipements révèle que les communautés aspirent vivement à

la mise en œuvre d'activités alternatives génératrice de revenus pour substituer aux cultures vivrières facteur de la recrudescence des conflits homme éléphant autour du parc. Mission de suivi de de la mise en œuvre des activités apicoles. La mission a été effectuée du 06 au 10 mars 2023. L'objectif est de suivre le démarrage effectif de la mise en œuvre des activités apicoles et l'utilisation effective des équipements apicoles acquis et remis aux groupements bénéficiaires dans le cadre du projet afin de s'assurer de l'atteinte des résultats attendus de l'appui à l'apiculture comme activité alternative devant réduire les menaces et pressions des communautés locales sur les éléphants et leur habitat, améliorer leurs conditions de vie et réduire les conflits homme-éléphants. Trois jours de travail (07 au 09 mars 2023) ont été nécessaires pour visiter les sites d'installation des ruches. Suivant les discussions, les ruches ont été installées depuis le mois de février. Au cours des visites de terrain, il est observé la capture d'abeille déjà dans plusieurs ruches, ce qui est une bonne nouvelle qui donne l'espoir sur la réussite de la production apicole. La mission a en outre permis de s'enquérir de l'adhésion d'une multitude de personnes des communautés à l'activité apicole. Cette adhésion se manifeste par le fait qu'elles sollicitent leur appui à la formation et en équipements apicole pour mener l'activité. Les autres groupements cherchent aussi à étendre cette activité à travers l'acquisition d'une grande quantité

d'équipements.

#### 4. List of attached documents

(for example, publications, meeting reports, participants list, workshop reports, etc.)

- Rapports narratif et financier des ateliers de formation ;
- listes de présence des participants aux ateliers de formation ;
- reportage de l'agence togolaise de presse (ATOP), des radios, et des agences de presse en ligne ;
- documents de passation de marché d'acquisition des équipements apicoles, y compris le contrat du fournisseur des équipements apicoles ;
- factures et reçus ;
- images et vidéos des ateliers et autres.
- images de la cérémonie officielle de remise des équipements apicoles ;
- rapports narratifs et financier de la cérémonie officielle de remise des équipements apicoles ;
- rapports narratif et financier de la mission du suivi du démarrage des activités apicoles ;
- images et vidéos de la visite de terrain ;
- reçus.

# Signature:



Date: 13 mars 2023

Name and title of signing officer: Dr. Amah ATUTONU, directeur des ressources forestières.